



UNE CPPNI EXCEPTIONNELLE LE 12 MAI 2022

La FNEMSA a convoqué une CPPNI exceptionnelle le 12 mai 2022 en réponse à la demande des organisations syndicales formulées lors de l'INC du 6 avril 2022.

A-t-elle enfin compris que la situation n'est plus tenable ? On ne peut demander aux employés et cadres toujours plus d'efforts, supprimer des postes, augmenter la charge de travail et en même temps baisser continuellement leur pouvoir d'achat.

Depuis septembre 2017 les salariés de la MSA ont perdu 10 % de pouvoir d'achat

La pédagogie étant l'art de la répétition, alors nous allons faire œuvre de pédagogie :

Le blocage de la valeur du point depuis 2017 c'est :

Moins 10% de pouvoir d'achat pour tous les salariés, c'est à dire un « reste à vivre » de plus en plus faible, et pour de plus en plus de collègues, l'angoisse des fins de mois. Chaque mois, avec l'inflation qui ne cesse de grimper, ce sont des centaines de nouveaux salariés MSA dont le salaire de base est dépassé par le SMIC. Ceux-ci perçoivent un « différentiel » permettant d'atteindre le SMIC.

Moins 10% de valeur du point ce sont des retraites de misère pour de nombreux salariés MSA car les pensions sont calculées sur les salaires versés pendant la carrière.

Moins 10% de masse salariale, c'est autant de moyens en moins pour les CSE et en particulier pour les œuvres sociales car le budget des CSE est proportionnel aux salaires versés dans chaque caisse.

Moins 10 % sur le salaire, c'est la valeur du travail des employés et cadres diminué d'autant alors que la charge de travail et les compétences ne cessent d'augmenter.

CETTE INJUSTICE DOIT CESSER !!

**POUR LA CGT, LE TRAVAIL DES SALARIÉS MSA
EST SOUS PAYÉ DE 10%
LE 12 MAI, LORS DE LA CPPNI, NOUS
DEMANDERONS 10% D'AUGMENTATION
DE LA VALEUR DU POINT !**

